



**Mémoire présenté dans le cadre de la révision de la
*Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick***

Par le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick

Juin 2021

Le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB) est un organisme provincial porte-parole qui a pour mandat de faire valoir les intérêts des femmes francophones dans toute leur diversité, de faire de l'action politique revendicatrice et de se mobiliser pour la défense et la promotion des droits des femmes, tout en assurant leur participation citoyenne. Il a comme objectif principal l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la société.

Le RFNB est un regroupement sans but lucratif et sans affiliation à un parti politique. L'organisme détient une expertise avérée en analyse inclusive selon le genre (AIG) et privilégie une approche féministe intersectionnelle. Il entend représenter les femmes dans toute leur diversité, avec une attention accrue vers les femmes marginalisées, racialisées, à faible revenu, en situation de handicap ou encore vivant dans une collectivité rurale.

1. Introduction

Avec ce mémoire, le RFNB souhaite faire entendre et relayer les préoccupations de ses membres au sujet de la *Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick* (LLONB). Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour notre province, et nous pensons qu'une analyse féministe est nécessaire dans le cadre de sa révision afin que toutes les personnes francophones au Nouveau-Brunswick puissent jouir d'une égalité réelle.

Depuis notre création en 2007, nous défendons spécifiquement les droits des femmes francophones en milieu minoritaire. **Les femmes acadiennes et francophones de la province cumulent en effet les discriminations : elles doivent composer à la fois avec les enjeux liés à l'égalité des genres et avec ceux de la francophonie en milieu minoritaire.** Ces identités croisées ont un effet non négligeable sur leur accès à l'éducation, au marché du travail, aux soins de santé et aux pouvoirs décisionnels. Et cela entrave leur capacité à participer pleinement à la vie économique, sociale, démocratique et politique du Canada.

Notons que les femmes immigrantes ou racisées, nombreuses à parler français dans la province, sont encore plus susceptibles de vivre des discriminations, tout comme les femmes autochtones, porteuses d'un handicap ou encore membres de la communauté LGBTQ2+.

Pour prendre la mesure de ces enjeux, **nous demandons qu'une analyse inclusive selon le genre (AIG) soit mise en œuvre dans le cadre du processus de révision de *Loi sur les langues officielles en cours au Nouveau-Brunswick***. L'AIG est un outil qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes (femmes, hommes ou autres). L'AIG peut être appliquée dans tous les domaines afin de repérer et corriger les écarts de traitement entre les groupes.

Dans le présent document, nous présenterons d'abord les dossiers que nous jugeons les plus pertinents au regard de la révision de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que les secteurs à considérer en priorité dans le cadre de ce processus. Dans un deuxième temps, nous partagerons nos réponses à certaines des questions posées par les commissaires en charge du travail de révision. Nous avons choisi celles qui nous paraissent les plus pertinentes à la lumière de notre expertise et des enjeux défendus par notre organisme. Notons que les recommandations proposées dans ce mémoire ont été développées à partir de nos enjeux prioritaires.

2. Modifications proposées dans le cadre de la révision

Les différents points ci-dessous reprennent les modifications que nous proposons dans le cadre de la révision de la LLO en mettant en œuvre en analyse inclusive selon le genre. Ces propositions ne se veulent pas exhaustives et viennent appuyer les recommandations émises par d'autres organismes, comme la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB).

Les services de police

L'article 31 de la LLO précise que les services d'un agent la paix dans la langue officielle de son choix doivent être obtenus « dans un délai raisonnable ». Nous pensons que ce terme est trop vague et nous recommandons l'utilisation de « sans délai ».

Pour les victimes de violence basée sur le genre, le fait d'être contraintes de recourir aux services dans l'autre langue officielle, même pour celles et ceux qui sont en mesure de le faire, peut s'avérer traumatisant. Des études ont ainsi démontré que lorsque le service n'est pas fourni immédiatement dans la langue de son choix, les informations fournies par les victimes peuvent être mal comprises ou mal interprétées, et les informations transmises peuvent ne pas répondre adéquatement à leurs besoins.

Un rapport publié en 2014 par le FREDA Centre de l'Université Simon Fraser met également de l'avant que pour les femmes francophones victimes de violence conjugale, le mépris exprimé par l'agresseur peut être renforcé par le mépris ressenti en tant que francophone lors de la prise en charge, qui se traduit par un manque de services de qualité dans leur langue.

Ainsi, non seulement une prestation de service en français qui n'est pas disponible « sans délai » peut entraîner des conséquences à long terme sur le processus de guérison des victimes et survivantes de violence, mais cette approche peut également dissuader ces personnes de rapporter ce type de violence. Il est donc primordial que les services d'un agent de la paix dans la langue officielle choisie par le membre du public soit assurés « sans délai ».

Les services en santé

Les articles 33 et 34 de la LLO traitent des services de santé. Nous pensons que cette section nécessite des modifications afin d'assurer à chacun-e le droit d'accéder à ces services dans la langue officielle de son choix.

Il est essentiel que tous les services de santé soient accessibles dans la langue officielle de son choix, mais encore plus les services de santé génésique. Nous savons, de façon anecdotique, que les femmes francophones de la province doivent souvent faire le choix entre recevoir ces services dans un délai court, mais en anglais, ou attendre (parfois longtemps) pour un service en français. Dans des procédures sensibles au temps comme l'avortement, le suivi de grossesse ou encore la contraception d'urgence, cela peut avoir des conséquences dramatiques.

Aussi, expliquer sa douleur, son vécu, partager une expérience intime ou parler de sa vie sexuelle dans une autre langue de la sienne peut se révéler une barrière infranchissable pour certain-es, d'autant plus si des obstacles socio-économiques viennent s'ajouter au tableau.

Nous savons que l'accès à l'avortement est particulièrement difficile dans la province, et que le problème se pose de manière accrue pour les francophones, qui peinent à trouver des professionnel·les de la santé qui parlent leur langue. Par exemple, les personnes qui veulent avoir recours à cette procédure et qui habitent dans la région du Nord-Ouest, majoritairement francophone, doivent voyager pendant trois heures pour pouvoir bénéficier des services d'avortement en français à Bathurst. Il y a là une réelle inégalité qu'il est urgent d'adresser.

Les services de garde

Nos membres nous l'ont maintes fois répété : les places en garderie, et plus particulièrement les places en garderie francophone, sont difficiles à trouver. Or, les services de garde au Nouveau-Brunswick sont, pour la plupart, des entreprises privées réglementées par le gouvernement. Ce même gouvernement a donc une possibilité d'agir pour faire en sorte que les services de garde soient accessibles dans les deux langues officielles.

Rappelons que le gouvernement fédéral a annoncé, lors du dernier budget, un investissement de 30 milliards sur 5 ans pour mettre sur pied un programme national de services de garde. Nous appelons le gouvernement provincial à être proactif dans l'établissement des accords nécessaires au déploiement de ce programme afin de mettre en place un système de garde public, universel, de qualité, accessible et offert dans les deux langues officielles.

Un système de services de garde universel soutiendrait l'amélioration de notre système d'éducation en offrant à chaque enfant les mêmes opportunités dès le plus jeune âge. Il contribuerait également à réduire les inégalités sur le marché du travail en permettant aux femmes, qui assument toujours la plus grande part de la garde des enfants, d'accéder ou de se maintenir sur le marché du travail, et par là-même de contribuer à la relance économique de la province. Aussi, il inciterait les jeunes familles à s'installer au Nouveau-Brunswick, tout en contribuant à améliorer le bien-être de la population.

C'est pourquoi nous souhaitons que les services de garde à l'enfance soit spécifiés dans la LLO. En tant que tiers qui offrent des services pour le compte de la province, ils devraient être tenus d'honorer les obligations que leur imposent les articles 27 à 29 de cette loi.

Les foyers de soins de longue durée

Les foyers de soin suivent, selon nous, la même logique. Là aussi, il s'agit de tiers qui offrent des services pour le compte de la province, et qui devraient donc être tenus de fournir des services dans les deux langues officielles. Le respect de l'inclusion et de la diversité exige de prendre en compte les besoins et les réalités des femmes âgées francophones de la province.

La province étant tenue de respecter l'égalité des communautés de langue officielle, elle devrait offrir à chaque habitant-e le droit de vivre dans la dignité dans la langue de son choix. Nous appuyons les modifications législatives à la LLO qui rejoignent cet objectif.

Par ailleurs, nous pensons que rendre publics les foyers de soins de longue durée et les intégrer au système de soins de santé permettrait d'en améliorer la qualité.

L'immigration

Nous comprenons que d'autres organismes demanderont l'ajout de dispositions à la LLO imposant l'obligation pour la province d'atteindre un minimum de 33 % d'immigrant-es de langue française chaque année. Selon nous, l'augmentation de l'immigration francophone comme solution aux enjeux démographiques de l'Acadie du Nouveau-Brunswick doit être accompagnée de revendications claires pour contrer le racisme systémique dans la province. Il n'est pas éthique de faire venir des familles ou des personnes immigrantes, dont beaucoup sont racisées, dans un environnement raciste.

Il est important que les mesures d'accueil, par exemple, soient planifiées, livrées et évaluées selon une analyse intersectionnelle¹ et inclusive selon le genre (AIG). Une anecdote souvent partagée par nos membres concerne les cours de langue délivrés par le gouvernement. Ces cours sont plus souvent fréquentés par des hommes, et ce, pour de nombreuses raisons : les femmes demeurent à la maison pour prendre soin des enfants, certaines femmes ne veulent pas assister à des cours mixtes (hommes et femmes), les horaires ne sont pas compatibles avec une vie de famille, etc.

C'est pourquoi l'utilisation de l'AIG est particulièrement importante. Sans celle-ci, les mesures développées risquent de ne pas voir ou de mal interpréter le vécu d'une grande partie de la population et, par conséquent, d'accentuer involontairement les inégalités.

La participation à la prise de décision publique

L'accès aux services dans l'une des deux langues officielles est important, mais le droit à la participation publique l'est aussi. Il est essentiel de faire valoir le point de vue des femmes francophones dans toute leur diversité.

¹ Formulé en 1989 par la juriste Kimberlé Williams Crenshaw, le concept de l'intersectionnalité s'intéresse à la pluralité des discriminations. Il tient compte des différentes oppressions croisées subies par une personne ou un groupe de personnes : classe, genre, handicap, âge, origine, orientation sexuelle, etc.

Nous n'avons qu'à regarder au niveau des emplois de la fonction publique via la langue de travail, au sein des commissions et des agences gouvernementales, où tout se passe pratiquement en anglais, à l'exception de certaines instances comme le Conseil des femmes, pour comprendre la complexité de cet enjeu.

À ce sujet, nous nous permettons de vous partager les difficultés que nous avons éprouvées lors de certaines de nos rencontres avec des élu-es politiques. A plusieurs reprises, nous avons été dans l'obligation de nous exprimer en anglais pour nous faire entendre, ce qui est contraire aux principes d'égalité entre les communautés de langue officielle. Cela ajoute à notre travail de préparation, mais cela entrave également nos capacités à mettre de l'avant nos enjeux de manière nuancée et précise.

3. Les réponses aux questions proposées

Plusieurs questions ont été publiées lors de la consultation publique dans le cadre de la révision de la *Loi sur les langues officielles*. Nous avons souhaité dans cette section répondre à certaines d'entre elles. Nous souhaitons par ailleurs réitérer notre volonté de collaborer au travail des commissaires pour toute question plus spécifique.

- *Quels services devraient être spécifiés dans la Loi sur les langues officielles?*

Tous les services, mais surtout l'éducation, les services en santé, les services de garde à l'enfance, les foyers de soins de longue durée et de manière générale, les services publics.

- *Quelles nouvelles technologies pourraient rendre les services gouvernementaux plus accessibles dans les deux langues officielles?*

Vu le faible taux de littératie de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et les défis liés à l'utilisation d'Internet dans les régions rurales, les nouvelles technologies ne constituent pas selon nous une solution universelle. Les services en personne ou oraux doivent toujours être disponibles.

- *Quelles possibilités découlant du bilinguisme officiel voyez-vous pour le Nouveau-Brunswick? Comment le gouvernement pourrait-il en tirer parti afin de développer davantage la province?*

L'égalité réelle pour tout le monde appuie la création de communautés dynamiques et prospères. L'accès à des services dans sa langue permet à tout le monde de subvenir à ses besoins et s'épanouir. Cela aura des retombées positives à la fois sur le plan social et le plan économique sur l'ensemble de la population.

- *Selon vous, comment le rôle de commissaire aux langues officielles peut-il assurer l'égalité de nos deux langues officielles et communautés linguistiques?*

En s'assurant que le processus de révision de la LLO s'accompagne d'une AIG.

- *Que suggérez-vous pour que nous encourageons l'apprentissage d'une langue seconde chez nos enfants, de la naissance jusqu'à l'entrée dans le système d'éducation?*

La mise en place d'un système de garde universel et accessible à tout le monde, qui respecte la dualité linguistique et valorise les travailleuses du secteur.

- *Selon vous, d'où viennent les tensions entourant le bilinguisme officiel? Comment pouvons-nous relever de tels défis?*

D'un État qui n'appuie pas la dualité linguistique. Le gouvernement provincial a une responsabilité de sensibiliser sur les bienfaits de la dualité linguistique et d'être transparent dans la budgétisation publique. Il est essentiel que le gouvernement sensibilise la population sur le fait que la dualité linguistique nous apporte plus de bienfaits que de coûts.

4. Conclusion

Comme nous l'avons déjà mentionné, depuis notre création en 2007, nous défendons spécifiquement les droits des femmes francophones et des populations vulnérables en milieu minoritaire. Nous avons souhaité avec ce mémoire faire entendre leurs voix et interpeller le gouvernement sur leurs enjeux et leurs réalités lors de la révision de la LLO au Nouveau-Brunswick.

Nous pensons qu'il est absolument nécessaire d'adopter une lentille intersectionnelle sensible au genre dans le cadre de ce processus. Cette approche contribuera non seulement à la réalisation de l'égalité entre les deux communautés linguistiques, mais appuiera également l'avancement de l'égalité entre les genres.